



M. le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

nous sommes ce jour convoqués à un CTSD au mois de novembre afin d'acter un dispositif pour la rentrée 2023. Ce qui signifie d'une part, que les opérations de carte scolaire peuvent avoir lieu à n'importe quel moment de l'année, que d'autre part, elles se font à la demande des présidents de communauté de communes.

On nous demande donc de valider un dispositif qui consiste à vider 2 écoles de villages de leurs élèves pour les envoyer dans les murs du collège de Maubourguet, ce à la demande de Monsieur Ré, Président de la Communauté de Communes d'Adour-Madiran. Outre le fait que ces « transferts » se traduisent dans les faits, par la fermeture de 2 écoles rurales, Soublecause et Lahitte-Toupière, de très nombreuses questions restent en suspens :

- Tout d'abord, en quoi fermer des écoles de villages va-t-il sauver les écoles rurales, car c'est bien l'argument avancé ?
- Pourquoi y a-t-il urgence de faire ce CTSD aujourd'hui et ne pas attendre la date habituelle du déroulement des opérations de carte scolaire ?
- On parle d'expérimentation, mais qui peut croire qu'il pourrait y avoir un retour en arrière ?
- A ce jour, il n'y a ni projet pédagogique ni critères d'évaluation pour déterminer si l'expérimentation apporte un plus ou non. Sachant que les opérations de mouvement ont lieu en juin, que rien n'indique que les enseignants en poste sur ces écoles demanderont à être « transférés » à Maubourguet, qu'un nouveau poste de « direction » va être créé, comment envisage-t-on l'élaboration d'un projet pédagogique qui devra concerner également les enseignants du collège de Maubourguet ?
- Comment justifier un ETP de direction pour 30 élèves et 2 classes ?
- Quels temps sera mis à disposition des PE et des enseignants du collège pour travailler le projet pédagogique?
- Les enseignants du collège volontaires pour intervenir dans le primaire seront-ils rémunérés en heures supplémentaires ou auront-ils la possibilité de compléter leur service sur ces classes de CM ? Si tel est le cas, la DGH du collège sera-t-elle abondée à la hausse ?
- A-t-on évalué les impacts collatéraux sur les RPI concernés :
 - Sur le RPI Soublecause-Lascazères, seule subsistera l'école de Lascazères qui scolarisera les maternelles, les CE seront censés partir sur Madiran : envisage-t-on d'envoyer les élèves de maternelle de Madiran à Lascazères ? Les élèves de Madiran vont-ils rejoindre le collège dès le CM ou bien seuls les élèves de Soublecause-Lascazères seront dirigés vers Maubourguet ? Il n'y a aucune information sur ces 2 questions.

- Labatut-Rivière perd ses CM et ne scolarisera que les élèves de la maternelle au CE2.
- Lahitte-Toupière scolarise les CM et le poste d'enseignant sera « transféré » sur Maubourguet. Vidouze scolariserait les maternelles + les CP et Sombrun les CE. Dans ces écoles, ne se retrouveront que des élèves de PS à CE2. Quid de la continuité des apprentissages entre ces classes et les CM qui seront sur Maubourguet ?

Le projet en filigrane est : faire du collège de Maubourguet l'école de centre bourg qui regroupera tous les élèves des villages alentours.

Ce projet met en évidence un fait que nous redoutions depuis longtemps : ce sont les élus et principalement les présidents de CC qui deviennent maîtres dans les opérations de carte scolaire et non plus l'Education Nationale. A quand la nomination des enseignants dans les écoles par les maires et présidents de CC ? On avance ainsi à grands pas vers une éducation non plus nationale mais territoriale sans que cet objectif soit clairement affiché.